

GCS	LABO-FT769	Gestion des examens de biologie urgents	Signature de l'approbateur
BIOLOGIE	Version D		Dr Bénédicte LUREAU
85	Page 2/6		Applicable le 23/10/2020

## 2.2 Acheminement des bilans urgents

Afin d'optimiser les temps de traitement, l'acheminement de tout bilan urgent (ainsi que ceux ayant des exigences pré analytiques contraignantes) doit suivre les procédures suivantes :

- l'agent acheminant le prélèvement, aura été informé du caractère urgent du bilan par le prescripteur et/ou le préleveur
- et, en l'absence de personnel du laboratoire à la réception du laboratoire, il doit sonner à l'interphone situé à gauche de la réception jusqu'à la venue d'une personne du laboratoire (voir la consigne à l'interphone)
- il est convenu qu'il doit horodater la prescription, remettre le bilan en main propre au technicien en précisant la notion d'urgence et non pas déposer simplement le bilan sur la banque de la réception.
- La nuit, le technicien doit être informé de l'acheminement d'un bilan par un appel au préalable et la mention d'urgence doit lui être notifié. L'agent acheminant le prélèvement sonne au niveau de l'interphone de l'entrée du laboratoire.
- Les urgences et USC possèdent des sachets rouges permettant de distinguer les bilans urgents.

### Cas particulier des examens urgents en provenance du site Rabelais (SSR EHPAD) :

Gestion décrite sur ENNOV CH : FLC-FT007

**Ces examens urgents** sont transportés dans des **sachets de transport** attribués à chaque service, indiquant le nom du service expéditeur et le nom du laboratoire destinataire.

La personne chargée d'acheminer les prélèvements, dépose la boîte au laboratoire et signale sa présence par la sonnette (le laboratoire redonnera ultérieurement cette boîte au Vaguemestre, lors de son prochain passage, afin qu'il la redépose dans le service concerné).

## 2.3 Prélèvement par le laboratoire de bilans mentionnés urgents par le prescripteur ou d'exams avec urgence préanalytique

### Le préleveur :

- place un **caps rose** sur les bouchons des tubes correspondants aux examens urgents.
- lors du dépôt des prélèvements au préana, il **alerte oralement le(s) technicien(s)** concerné(s) afin de traiter en priorité ce prélèvement.
- **colle l'étiquette du n° de dossier** sur le document [LABO-FE378 Liste "biologiste" des dossiers à traiter en urgence](#) au poste de validation biologique